
[Imprimer](#)

Une convention entre Paris et la Solideo pour construire l'Aréna 2

Image

Début juillet 2018, le Conseil de Paris a approuvé les demandes d'autorisation d'urbanisme et une convention d'études avec la Solideo, en vue de la construction de l'Aréna 2 qui accueillera les épreuves olympiques de lutte et de basket-ball, dans le 18e arrondissement de la capitale.

Pour un coût estimé à 90 millions d'euros, une salle multisport va être construite à proximité de la Porte de la Chapelle, dans la ZAC de la gare des Mines (18e arr.). Initialement prévue à proximité de l'Accorhotels Aréna, l'Aréna 2 doit être opérationnelle pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour accueillir les épreuves de lutte et de basket-ball. « La relocalisation de l'ouvrage au sein de ce quartier apparaît comme une opportunité unique de relancer et d'accélérer, compte tenu du caractère indéniablement structurant de l'ouvrage, l'indispensable réaménagement de ce secteur populaire et enclavé, qui apparaîtra ainsi comme un héritage concret et durable de l'accueil des JOP 2024 », indique la délibération soumise aux élus parisiens.

Début du chantier dès 2019

A l'issue de l'événement, le nouvel équipement pourra accueillir des compétitions de clubs parisiens, en particulier de basket-ball et de hand-ball, ainsi que des grands événements sportifs nationaux et internationaux. Cette salle devra être « moderne, innovante, modulable, écoresponsable et adaptée à la pratique sportive de haut niveau ainsi qu'au sport de proximité », précise la municipalité.

La parcelle retenue pour construire l'Aréna 2 est aujourd'hui partiellement occupée par un ancien parc de stationnement automobile (en R+5). « La démolition de cet immeuble courant 2019 permettra à la Ville d'anticiper les travaux de dépollution et de consolidation des sols, et d'effectuer le diagnostic archéologique préventif », signale la mairie. Le démarrage de la phase construction est prévu à l'été 2020 pour une livraison à l'automne 2022.

Pour les besoins de la phase des études préalables, la ville de Paris a conclu une première convention avec la Solideo « formalisant les relations partenariales entre les deux entités et précisant les modalités d'association de l'établissement public à la définition du programme de l'Aréna 2, son coût, ses modalités de réalisation et son calendrier de livraison ».

Lire notre article : [JO 2024, revue des sites prévus](#)

